

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014**

### **1° - ACQUISITION D'UN CAMION:**

Le Conseil municipal a convenu de la nécessité de procéder au remplacement du véhicule utilitaire léger de marque Mazda, acquis voici maintenant plus de douze ans et dont le compteur affiche plus de 130.000 km.

L'évolution des tâches de nos agents communaux a conduit le Conseil à choisir un véhicule de type « poids lourd », soit, en l'espèce un camion de marque Renault, modèle « Maxity », d'une puissance de 140 ch pour un PTAC de 4,50 tonnes, équipé d'une tribenne TP pour le prix de 32.400 €.

Pour préserver la trésorerie de la Commune, le financement de cet achat sera assuré par un emprunt, les taux d'intérêts s'avérant particulièrement bas actuellement.

### **2°) – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DANS LE HAMEAU DE BOUGEZET:**

Le Conseil a constaté qu'il convenait de poursuivre la procédure d'enfouissement des réseaux « secs » qui a déjà profité aux hameaux du Magistavols et des Crozes Haut ainsi qu'au quartier du Temple dans le village.

Dans ce cadre, il a été décidé de valoriser le site de Bougezot, situé en zone « cœur » du PNC ainsi que son patrimoine architectural en procédant à la mise en discrétion des réseaux secs qui le traversent.

Une étude préalable a été réalisée par le SDEE.

Le coût des travaux a été estimé à la somme de 34.549 €.

La participation financière du SDEE sera de 20.541 €.

La part incombant à la Commune sera donc de 14.008 €, étant précisé qu'une subvention sera, en outre, sollicitée auprès du PNC.

### 3°) – FORMATION CNED :

Mademoiselle Marine COUDERC, secrétaire de mairie, pour être titularisée, doit se soumettre aux épreuves du concours externe de rédacteur territorial.

La Commune financera sa préparation à ce concours en prenant en charge le coût de la formation assurée par le CNED, soit 705 €.

### 4°) – EMBAUCHE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI:

Eu égard à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, il appartient à la Commune d'apporter sa contribution, fut-elle modeste, à la lutte contre ce fléau social majeur que constitue le chômage.

Le Préfet de Région ayant porté la prise en charge de l'Etat au titre des contrats d'accompagnement dans l'emploi à 90 % du SMIC brut, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'établir un tel contrat et d'embaucher Madame Frédérique QUINTRAND à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans la cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois.

### 5°) – ELUS REFERENTS:

Madame Véronique BOYER a été élue « référent » principal de la Commune auprès du PNC et Madame Stéphanie SCHIRMER « référent suppléant ».

Cet élu « référent » assumera le rôle de correspondant de la Mairie auprès du PNC et sera le relais de la Commune dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

### 6°) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

La Commune adhère au contrat de groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin d'assurer le personnel communal au titre de la maladie et des accidents du travail.

## **7°) SUBVENTION :**

Une subvention de 150 € a été allouée à l'Association des Amis de l'Ecole Laïque de Florac.

## **8°) INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Mobilier du Temple :**

La consultation des ébénistes habilités à restaurer un mobilier classé a été engagée sur la base d'une liste communiquée par le Conseil Général.

Trois artisans sont concernés. L'un d'eux s'est désisté, le second n'a pas répondu à notre appel d'offre.

Nous sommes en l'attente du devis que doit nous adresser le troisième.

Nous solliciterons de notre architecte, Monsieur José PASQUA, la communication des coordonnées d'autres artisans qualifiés et susceptibles d'être intéressés par ce chantier.

### **Diane de Cassagnas :**

A la demande de l'association de chasse « La Diane de Cassagnas » la Mairie mettra à sa disposition, le printemps prochain et durant deux jours les deux employés communaux pour qu'ils procèdent au nettoyage du chemin dit du Vernet.

Cette intervention sera gratuite et correspond à une subvention de 1.200 €.

### **Terrain de football :**

Sur pétition de Messieurs Loïc MALLET et Charlie ALBOUY en date du 19 novembre 2014 et jugée légitime, la Commune va étudier la création, sur une parcelle située à proximité de la place de l'Estelle, d'un site qui n'aura certes pas la surface d'un terrain de football mais permettra, après mise en place des équipements adéquats, la pratique de « tirs au but » et l'entraînement de nos futurs champions.

Le Réal de Madrid n'a qu'à bien se tenir !!

**Blason :**

A l'initiative de Madame Véronique BOYER, un concours « Un blason pour Cassagnas » va être organisé avec pour but la réalisation pour notre Commune d'un blason représentatif de ses spécificités et satisfaisant aux règles de l'héraldique.

Le règlement de ce concours sera mis en ligne sur le site de la Commune.

La sélection des œuvres et la remise des prix pourront être intégrées dans nos festivités estivales.

**Logo :**

A la demande du Maire, Madame Anne MOLINES, artiste peintre, a réalisé un logo pour notre Commune.

Ce logo peut être visualisé sur le site de la Commune.

Il a pour vocation d'identifier et de valoriser les produits et les prestations de nos agriculteurs, de nos artisans et de nos commerçants ainsi que les activités de nos associations.

Il sera également utiliser dans le cadre des opérations de communication de la Commune.

Le Maire  
Jean WILKIN